GRC

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Si c'est contre la loi, faites le bon choix

LES CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE













LA CONTREFAÇON : C'EST VOUS QUI EN PAYEZ LE PRIX

Gendarmerie royale du Canada Royal Canadian Mounted Police

Canada

Pas dangereux le faux croco?

La contrefaçon nous donne pourtant des coups de dent à tous

La contrefaçon ne se résume pas uniquement à la fabrication de faux billets de banque. Elle est aussi cette montre de qualité douteuse qui imite une marque de renom, cette pièce de rechange automobile qu'on vous vend à prix d'aubaine ou ces comprimés censés vous guérir à moindre coût. Objets, produits alimentaires, alcool, jouets, dispositifs électroniques, médicaments et quoi encore : la contrefaçon prolifère de façon inquiétante, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde.

Le problème, c'est qu'elle est un poison lent.

Elle nuit à l'économie et aux industries, cause des pertes d'emplois et, surtout, pose des risques graves pour la santé et la sécurité de consommateurs comme vous.

La contrefaçon? Sans façon!



CONTREFAÇON ET VOL DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU CANADA : PLUSIEURS MILLIARDS $ PAR ANNÉE.

Ce qui est criminel

Contrefaçon de marques de commerce
- Contrefaire ou modifier une marque déposée
- Distribuer et vendre des produits contrefaits

Piratage de signaux satellites
- Vendre ou utiliser un dispositif piraté

Violation du droit d'auteur
- Vendre une œuvre

Enregistrement non autorisé d'un film
- Enregistrer un film en salle

Fraude
- Tromper le public afin de réaliser un profit

Conséquences

Pour vous et vos proches
- Risques pour la santé et la sécurité
- Pertes d'emplois
- Baisse de confiance envers les institutions canadiennes

Pour l'économie du Canada
- Pertes de revenus pour les entreprises
- Baisse de réputation des produits canadiens
- Financement de réseaux criminels

Si vous croyez avoir découvert une contrefaçon, partagez immédiatement vos soupçons.



Communiquez avec le manufacturier du produit ou le distributeur de l'œuvre.

Si l'article peut affecter la santé ou la sécurité, communiquez avec le détachement de la GRC le plus près de chez vous.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter notre site Internet : www.rcmp-grc.gc.ca/fio/intellectual_f.htm

---

LA PEINE MAXIMALE POUR UN CRIME DE CONTREFAÇON EST UN EMPRISONNEMENT DE 5 ANS ET UNE AMENDE POUVANT ALLER JUSQU'À 1 000 000 $.

La contrefaçon: c'est vous qui en payez le prix

Ce qu'on vous offre n'est peut-être pas ce que vous croyez !

- Des articles « censés vous protéger » peuvent comporter des risques de blessure.
- Des œuvres « exclusives » peuvent vous étonner par leur piètre qualité ou ne jamais vous être livrées.
- Des produits « économiques » peuvent occasionner de lourdes pertes en termes d'emplois pour les entreprises d'ici.
- Des médicaments « sans prescription » peuvent contenir des ingrédients néfastes et vous rendre malade.
- Des produits contrefaits aux marques « réputées » destinés à vos proches peuvent leur nuire.
- Des articles vendus « à prix d'aubaine » peuvent servir à financer des réseaux criminels.

Souvent imité.
Jamais égalé !

Distinguez le faux pour éviter d'être déçu, arnaqué ou blessé

Suivez l'indice des 4 P.

1 Le PRIX correspond-il à une valeur raisonnable ?

Méfiez-vous des aubaines.

- Le coût du produit est nettement inférieur au prix habituel.
- On vous offre d'éviter les taxes ou on ne vous remet pas de reçu.
- On cherche à conclure avec vous une vente rapide.

2 Le PAQUET est-il bien étiqueté et l'emballage semble-t-il adéquat ?

Les entreprises légitimes investissent d'importantes sommes pour attirer l'œil du consommateur. Alors, méfiez-vous si l'emballage contient des erreurs.

- L'emballage affiche un design médiocre ou imprécis.
- Un produit vendu normalement en paquet vous est offert à l'unité.
- Les instructions sont uniquement disponibles dans une langue étrangère.
- L'emballage et le mode d'emploi contiennent des fautes d'orthographe.
- L'étiquette du produit ne présente pas les éléments habituels, soit le nom du fabricant, le logo et le numéro de série.

3 La PLACE d'achat vous est-elle familière ? Correspond-elle aux produits qu'elle vend ?



Posez des questions aux vendeurs. Les faussaires connaissent mal leurs produits.

- Le commerce a un service à la clientèle non accessible.
- L'adresse principale du commerce renvoie à une case postale.
- Les fournisseurs du commerce sont inconnus.
- Les conditions d'entreposage et de vente du commerce ne sont pas adéquates.

4 Le PRODUIT correspond-il à son emballage ? La qualité du produit est-elle acceptable ?

Produit de faible qualité? Danger!
Si vous croyez que la qualité du produit acheté semble douteuse, n'utilisez pas le matériel.

- Le produit s'apparente mal à l'emballage.
- Le texte imprimé sur le produit est flou.
- La qualité du produit n'est pas satisfaisante.
- La marque de certification apparaît sur l'emballage mais non sur le produit.
- Le logo ou les couleurs du produit sont inhabituels.
- Le numéro de série est absent, endommagé ou incomplet.



Contrefaçon
de marques de commerce

Une marque de commerce est une protection accordée par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada à la suite de l'enregistrement d'une marchandise et de ses éléments visuels.

Reproduire, substituer ou distribuer ces éléments dans le but de tromper le public représente une infraction criminelle.

Gardez l'œil bien ouvert : plusieurs des articles que vous utilisez ont peut-être été contrefaits, sans que vous ne le sachiez... Danger pour la santé!

PRÉSERVEZ VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE VOS PROCHES.
ACHETEZ UN PRODUIT AUTHENTIQUE.

Médicaments contrefaits

- Ils peuvent contenir le mauvais dosage, des additifs dangereux ou n'être composés d'aucun ingrédient médicamenteux.
- **Lorsqu'ils sont achetés en ligne, ils vous privent de deux protections :**
  - **un diagnostic éclairé par un professionnel de la santé ;**
  - **un contrôle de la qualité par un pharmacien accrédité ;**
  - **de plus, rien ne garantit que vos renseignements personnels seront protégés.**
- Ils peuvent être saisis à leur entrée en territoire canadien.

Équipements ou appareils électriques contrefaits

- Ils peuvent vous causer des blessures ou endommager votre réseau et vos appareils.
- Ils présentent des risques d'explosion ou de fonte.
- Ils peuvent offrir une durée de vie beaucoup plus courte.
- Les piles domestiques, disjoncteurs, rallonges, fers plats, moteurs, génératrices et taille-haies électriques peuvent présenter des certifications falsifiées.

Équipements de sport contrefaits

- Ils n'offrent pas la garantie de répondre aux normes, ayant pu être vendus sous de fausses certifications.

Produits de santé et d'hygiène contrefaits

- Ils peuvent être contaminés par des bactéries et causer des effets secondaires indésirables.
- Par exemple, les dentifrices et shampoings reproduits peuvent ne pas contenir de renseignements en français ou de numéro d'identification, contrairement aux produits authentiques.

Alcool et produits alimentaires contrefaits

- Ils peuvent représenter des risques graves pour la santé lorsque consommés.

Préservatifs contrefaits

- N'ayant pas été approuvés par les autorités, ils n'assurent pas la prévention de la grossesse et des infections transmises sexuellement.

Pièces informatiques et appareils électroniques contrefaits

- Lorsque des périphériques de piètre qualité et de moindre capacité sont installés, votre ordinateur peut être infecté par des virus informatiques, vous rendant vulnérable au vol d'identité ou à la fraude.

Pièces d'automobile contrefaites

- Elles comportent des risques d'usure prématurée ou de bris.

Jouets contrefaits

- Ils présentent des risques d'incendie ou d'électrocution.

Ça fait réfléchir...

En Colombie-Britannique, une Canadienne est décédée après avoir consommé des médicaments commandés sur Internet. Ils contenaient de l'uranium et du plomb.

Un jeune garçon a été mortellement électrocuté, en Grande-Bretagne, en jouant à un jeu vidéo. Un nouveau chargeur contrefait avait été acheté par ses parents lors d'un voyage à l'étranger. Un article amusant peut avoir des conséquences graves pour votre enfant.

Ce film donne des poussées d'adrénaline. Oui, mais l'histoire peut mal se terminer...



Violation du droit d'auteur

Un droit d'auteur est une protection accordée par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada qui ne nécessite pas systématiquement un enregistrement. Plusieurs types d'œuvres sont protégés en vertu de l'autorité du détenteur des droits dès la création ou l'achat par un propriétaire légitime : musiques, films, livres, photographies et publications. Distribuer ces œuvres représente une infraction criminelle.

NE L'OUBLIONS PAS :
les idées constituent des biens précieux!

Un produit LÉGAL n’a pas son ÉGAL

Saviez-vous que…

La GRC mène des enquêtes sur les cas de distribution illégale de produits protégés afin de cibler les réseaux qui sont les plus nuisibles à nos industries ?

La violation du droit d’auteur entraîne plusieurs conséquences économiques et culturelles graves

- Pertes financières et pertes d’emplois.
- Difficultés pour les artistes à émerger et à se faire valoir.

Gare à Internet

Rappelez-vous qu’il vous est impossible d’examiner les emballages et les produits quand vous achetez par Internet.

Pouvez-vous identifier un produit contrefait ? Pensez à ces trois questions !

Qui vous le vend ?

- Le centre d’affaires principal du commerce a-t-il pour adresse une case postale ?
- Le service à la clientèle du commerce n’est-il accessible que par courrier électronique ?

Qu’est-ce qu’on vous offre ?

- Vous propose-t-on des œuvres « rares » qui ne sont vendues nulle part ailleurs ?
- Le boîtier de la marchandise est-il fragile ?

Que regardez-vous ?

- L’impression est-elle floue ?
- La description du film et les noms des acteurs contiennent-ils des erreurs ?
- Le verso du disque est-il uniforme ?
- Le format de l’œuvre est-il un disque sur lequel on peut enregistrer de nouveau ?

VOUS ÊTES TÉMOIN D’UN ÉVÉNEMENT EN LIEN AVEC LE PIRATAGE DE FILMS ?
VOUS POUVEZ FAIRE UNE PLAINTE ANONYME À
L’ASSOCIATION CANADIENNE DES DISTRIBUTEURS DE FILMS AU :
www.cmpda.org ou au 1 800 363 9166.

Cette antenne parabolique décode plus de canaux de télé.

Elle me rend aussi acteur de certains problèmes...



SACHEZ DÉCODER LES SIGNES DU PIRATAGE !

Piratage
de signaux de télévision par satellite

Le fait de modifier une boîte de service (décodeur) et d'obtenir des codes d'accès, afin d'intercepter illégalement des signaux encodés par les diffuseurs autorisés, représente un vol de télécommunication.

Saviez-vous que…

La GRC mène des enquêtes sur des dossiers de piratage de signaux satellites à la grandeur du Canada ?

Il est formellement interdit d'utiliser un récepteur modifié, peu importe ce que l'on vous dit ?

En vertu des règlements du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), les deux seuls fournisseurs autorisés au Canada sont Bell ExpressVu et StarChoice ?

De lourdes pertes…

Le vol de signaux satellites représente une perte de plus de 300 millions $ pour l'économie canadienne annuellement.

On vous propose de commettre une infraction liée au piratage de signaux ? Sachez reconnaître les signes !

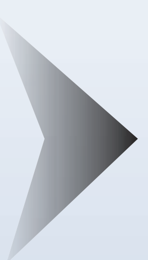
- On vous fait miroiter la possibilité de décoder des signaux américains de télévision.
- On vous offre d'acheter une carte ou de l'équipement pour capter plus de signaux de télévision dans un endroit discret, comme dans une arrière-boutique.
- On vous vend un récepteur provenant d'un fournisseur américain.



SI C'EST CONTRE LA LOI, FAITES LE BON CHOIX

LES CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Si vous croyez avoir découvert une contrefaçon, partagez immédiatement vos soupçons.



Communiquez avec le manufacturier du produit ou le distributeur de l'œuvre.

Si l'article peut affecter la santé ou la sécurité, communiquez avec le détachement de la GRC le plus près de chez vous.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter notre site Internet : www.rcmp-grc.gc.ca/fio/intellectual_f.htm